

# Fiche de procédure

Informations de base		
CNS - Procédure de consultation Règlement	<a href="#">1999/0088(CNS)</a>	Procédure terminée
Fécule de pomme de terre: contingentement de la production Modification Règlement (EC) No 1868/94 <a href="#">1994/0038(CNS)</a>  Sujet 3.10.02 Produits transformés, agroalimentaire 3.10.14 Soutien aux producteurs, primes et aides agricoles 3.10.15 Production agricole, excédents, déficits et quota agricoles, primes de non-commercialisation		

Informations techniques	
Référence de procédure	1999/0088(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Législation
Instrument législatif	Règlement
	Modification Règlement (EC) No 1868/94 <a href="#">1994/0038(CNS)</a>
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 036; Règlement du Parlement EP 163; Traité CE (après Amsterdam) EC 037; Règlement du Parlement EP 52-p1
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	AGRI/4/10911